

APPEL A PROJETS

JCJC INS2I 2016

La date limite de dépôt des projets est fixée au 15 décembre 2015
La notification des résultats sera faite la dernière semaine de janvier ou la première semaine de février 2016.

Objectif de l'appel

L'INS2I lance un appel à projets visant à soutenir d'excellents travaux portés par des **jeunes chercheurs(euses) ou enseignants(es)-chercheurs(euses)** afin qu'ils puissent contribuer à l'amorçage de projets de plus grande ampleur. Il est ouvert à toutes les disciplines scientifiques relevant des sciences de l'information et de leurs interactions, depuis les projets les plus académiques jusqu'aux recherches appliquées.

Modalités

Seules les soumissions éligibles seront évaluées. Pour cela elles doivent satisfaire aux critères suivants :

- Le document de soumission doit être au format PDF (5 pages maximum),
- le porteur et les membres du projet doivent être membres d'une unité CNRS et avoir soutenu leur thèse après le 15 janvier 2010¹.
- Le cout total doit être de 5 k€ à 10 k€ pour les projets individuels et de 10 k€ à 15 k€ pour les projets collaboratifs. Les dépenses éligibles² sont les missions et le petit matériel.
- Un porteur ne peut faire qu'une seule proposition et celle-ci doit être visée par le/la directeur/trice de son unité. Le nombre de propositions issues d'un même laboratoire doit être au maximum de 2 à 4 selon la taille du laboratoire.

Le financement est accordé pour l'année 2016 exclusivement, il n'y aura pas de report possible ni de renouvellement automatique. Les crédits alloués seront versés à l'unité de rattachement du porteur ; ce dernier devra les gérer pour l'ensemble des partenaires et s'engager à fournir un rapport scientifique et financier au terme du projet.

Les soumissions seront évaluées par un comité de personnalités scientifiques et de membres de l'équipe scientifique de l'INS2I. Un court retour au porteur sera fait par mail.

Pour soumettre un projet, il faut :

- 1°) Remplir la ligne du fichier excel attaché.
- 2°) Décrire la proposition scientifique dans un fichier au format PDF selon le modèle attaché.
- 3°) Envoyer les deux fichiers par mail à <u>Corinne.Poulain@cnrs-dir.fr</u>, avec comme objet '[JCJC 2016] [AcronymeProjet-NomPorteur]', et copie à Wilfrid.Perruquetti@cnrs-dir.fr.

¹ Des dérogations à cette date limite pourront être accordées, donnant lieu à une extension maximale de 18 mois pour des événements survenus après l'obtention du doctorat, tels que maternité, congé parental, congé longue maladie (supérieur à 90 jours), service national.

² Le financement exclut les frais de personnels (CDD, bourse doctorale ou indemnités de stage).